

Le style indirect libre chez Marie de France

Autor(en): **Bruña Cuevas, Manuel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **52 (1988)**

Heft 207-208

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE STYLE INDIRECT LIBRE CHEZ MARIE DE FRANCE ⁽¹⁾

Le premier débat en date sur le style indirect libre (SIL) a été engagé dans les années 1910 à 1930 entre l'école vosslienne de Munich et l'école d'inspiration saussurienne de Genève. C'est à cette époque que remonte également l'intérêt pour les manifestations médiévales de ce type de discours rapporté : Gertraud Lerch, du côté munichoïse, et Marguerite Lips, du côté genevoïse, ont consacré au sujet une large place dans leurs travaux.

Curieusement, et malgré les différences profondes qui opposent par ailleurs ces deux écoles, elles sont tombées d'accord en ce qui concerne le SIL médiéval : il n'existe pas. Certains passages peuvent sembler reproduire un discours au SIL, mais ce n'est — selon elles — qu'une illusion dérivée soit de l'incapacité de l'auteur à détacher sa propre pensée de celle de ses personnages, soit de l'impossibilité où il se trouvait de s'exprimer autrement par suite du flottement des structures syntaxiques médiévales, inadéquates (toujours selon ces deux écoles) pour distinguer nettement les propositions subordonnées des indépendantes.

Ni l'un ni l'autre de ces arguments visant à nier l'existence du SIL au Moyen Age ne résiste sérieusement à une analyse critique. Pourtant, les livres de M. Lips et de G. Lerch sont, dès leur publication, les points de référence obligés des travaux qui se sont intéressés plus tard au SIL. Ainsi, M. Bakhtine ⁽²⁾, si original dans la plupart de ses études, en parlant du SIL médiéval ne fait que résumer les positions de G. Lerch ; et la même démarche est suivie par M. Cohen : « Mettons-nous maintenant, pour chercher les origines de cette tournure [le SIL], sous la

(1) Cet article reprend les principales analyses d'une thèse que j'ai préparée sous la direction de M. Bernard Cerquiglini et soutenue à l'Université de Paris VII en juin 1987.

(2) Chapitre XI de son livre *Le marxisme et la philosophie du langage*.

conduite de Marguerite Lips, qui a sondé la littérature française depuis ses débuts » (3).

Lorsque le débat sur le SIL est rouvert dans les années soixante-dix, la méthode ne change pas :

Il semble n'exister aucune raison d'être en désaccord avec la conclusion de Vološinov, à savoir qu'il n'y avait pas en ancien français de « mécanisme stylistique libre » (p. 150), ni avec celles de M. Cohen (1954) : « Les textes d'ancien français fournissent des exemples en nombre assez restreint . . . et qui presque tous donnent à discussion » (A. Banfield, 1979, p. 14).

Comme on le voit, A. Banfield, traçant l'histoire de ce mode de reproduction du discours, fait confiance à des auteurs qui, à leur tour, n'ont fait que reproduire l'opinion de deux écoles, lesquelles ne souhaitaient pas trouver de SIL au Moyen Age parce qu'il fallait, pour la cohérence de leurs théories, que ce style fût lié aux temps modernes, qu'il fût la preuve d'une progression de la littérature vers des modes d'expression de plus en plus libérés : « Comme le phénomène étudié ici [le SIL] devient toujours plus fréquent à mesure qu'on se rapproche de l'époque contemporaine, on peut y voir une preuve de l'émancipation toujours plus grande du style littéraire » (Bally, 1912, p. 604).

C'est, à notre avis, la rareté des travaux sur le SIL médiéval qui se trouve à la base de sa méconnaissance généralisée. Certes, des médiévistes ont fait référence, en passant, à quelques occurrences du phénomène dans les œuvres qu'ils ont éditées. Il y a aussi des auteurs (J. Verschoor, A. Grad, A. Meiller) qui ont apporté des exemples, puisés par-ci par-là dans la littérature médiévale française, en vue de réfuter les positions tranchantes de M. Lips et de G. Lerch sur la question. Mais ces travaux ne démontrent pas que les cas cités, si beaux soient-ils, ne sont pas de simples curiosités dans la littérature médiévale ; autrement dit, ils ne laissent pas apparaître que le SIL occupe dans la reproduction de la parole médiévale — du moins chez certains auteurs — une place comparable à celles assignées au style direct (SD) et au style indirect lié (SI).

Afin de le prouver, nous avons choisi d'étudier l'œuvre attribuée à Marie de France : les lais, les fables et l'*Espurgatoire* (4). Les quelque

(3) Page 99 de *Grammaire et style*.

(4) Jean Rychner, *Les lais de Marie de France*, Paris, Champion, 1968. Karl

250 cas de SIL qui s'y trouvent sont déjà l'évidence de la haute fréquence d'emploi réservée à ce mode de reproduction du discours. Ensuite, et en vue de montrer que ces nombreuses occurrences ne sont pas le fruit du hasard, mais qu'elles sont nées d'une technique bien maîtrisée de la reproduction de la parole, nous avons cherché — suivant la démarche proposée par B. Cerquiglini (1984) — les marques formelles qui accompagnent d'habitude l'apparition du SIL.

A) Les marques du SIL médiéval.

Comme ce dernier l'a suggéré (1981), le discours rapporté au SD ne surgit pas brusquement dans le récit médiéval ; il y apparaît selon des règles qui constituent une véritable syntaxe de l'insertion de la parole. Cette syntaxe n'est pas absente quand il s'agit du SIL. Ses règles coïncident dans certains cas avec celles qui régissent l'apparition des autres formes de discours rapporté ; ailleurs, elles sont particulières au SIL.

1. Le schéma « perception-prise de conscience-parole ».

B. Cerquiglini a signalé que les SD sont précédés chez Robert de Boron par un schéma du type « perception (*oir, choisir, esgarder...*) — prise de conscience euphorique ou dysphorique (*se rehaitier, peser, estre dolenz...*) — verbe de parole (*dire, faire, sei purpenser...*) ». Ce schéma est également habituel chez Marie de France comme introducteur de SD ou de SI :

Bien *s'aperceit* Meriadus :
Dolenz en fu, il ne pot plus !
 « Dame, *fait il*, kar... (*Guigemar*, 805-7)
 Le chevalier *ad esgardé*,
 Mut *pleint* sun cors e sa beuté.
 Pur lui esteit *triste e dolente*
 E *dit* que mar fu sa juvente. (*Guigemar*, 295-8)

L'emploi fréquent de ce schéma comme annonciateur de la parole rapportée invite à interpréter les passages qu'il précède (lorsqu'ils ne sont pas au SD ni au SI) comme relevant, non pas du récit, mais du discours au SIL. En voici deux exemples ; le troisième terme de la

Warnke, *Die Fabeln et Espurgatoire S. Patrice*, Genève, Slatkine Reprints, 1974 et 1976 respectivement.

formule est représenté dans le premier par un verbe introducteur de parole et dans le second par la parole rapportée elle-même ; nous mettons les SIL en italiques :

Quant *aperceit* qu'ele est enceinte,
 Milun manda, si fist sa *pleinte*,
 Dist li cument est avenu :
 S'onur e sun bien ad perdu,
 Quant de tel fet s'est entremise ;
 De li ert faite granz justise :
 A gleive serat turmentee
 U vendue en autre cuntree. (*Milon*, 55-62)

Tristram l'oï, mut se haita :
 Ele n'i purrat mie aler
 K'il ne la veie trespasser. (*Chèvrefeuille*, 44-6)

2. Les formules post-discursives.

Le schéma dont nous venons de parler fonctionne comme une borne indiquant la limite supérieure du discours qu'il introduit. Il y a aussi des bornes dont le rôle est de signaler la fin de la parole rapportée, et donc le retour au récit. Nous pensons aux formules et aux répliques courtes — en général d'acquiescement ; le verbe *otreier* y est fréquent — qui closent de nombreux dialogues :

Il li respunt : « E jeo l'otrei ». (*Guigemar*, 795)
 Li senescals dit : « Jo l'otrei ! » (*Equitan*, 270)
 A sun conseil se sunt tenu. (*Milon*, 87)
 « Si ferai, veirs », li lous respunt. (*Fable XXVI*, 17)
 Issi l'unt fet comunement. (*LXV*, 39)
 Li lous l'otreie en tel maniere (*XCIII*, 36)

Ces formules sont souvent la marque qu'un discours rapporté au SIL prend fin. Parfois même, seule leur présence révèle que le passage qui vient d'être lu relève du discours et non du récit. Tel est le cas dans les deux derniers exemples ci-dessous :

Li abes vet od eus parler,
 Mut les prie de surjurner.
 Si lur musterrat sun dortur,
 Sun chapitre, sun refeitur,
 E cum il sunt bien herbergié.
 Li sires lur ad otrié. (*Yonec*, 491-6)

Ariere s'en vet la mesenge,
 Le cuccu laidist e blastenge :
Ja de lui ne ferunt seignur.
 As altres dist la deshonur
 E la hunte qu'el li fist grant :
 « *Unc n'en mustra peiur semblant.*
S'uns granz oisels li mesfaisait,
Malvaisement s'en vengereit,
Quant envers li ne s'osa prendre,
Ki est de tuz oisels li mendre.
Eslisent tel ki seit vaillanz,
Pruz e sages e enpernanz !
Reis deit estre mult dreituriers,
En justise reides e fiers ».
 A cel conseil se sunt tenu . . . (Fable XLVI, 41-55) (5)

Milun fu liez de la novele,
 S'en merciât la dameisele ;
 Volentiers otriât l'amur :
N'en partirat jamés nul jur !
 Asez li fait curteis respuns. (*Milon*, 29-33)

Sire, jo plur pur nostre amur,
 Ki mei revert a grant dolur.
Femme prenez, fille a un rei,
E si vus partirez de mei ;
 Sovent l'oi dire e bien le sai. (*Equitan*, 213-7)

A sun ostel s'en est alez.
 Tuz est murnes e trespensez,
 Pur la belë est en effrei,
 La fille sun seignur le rei,
 Ki tant ducement l'apela
 E de ceo k'ele suspira.
Mut par se tient a entrepris
Que tant ad esté el païs

(5) Les guillemets de la fable XLVI sont de l'éditeur. Nous sommes plutôt partisan de ne guillemeter aucun type de SIL ; c'est après tout la norme la plus usuelle en français moderne. Discriminer le SIL de ce point de vue (puisque tous les SD sont encadrés par des guillemets et qu'aucun SI ne l'est) ne peut que contribuer au maintien de l'idée que le SIL présente quelque chose de spécial, de bizarre par rapport aux deux autres styles ou qu'il se rapproche davantage du SD que du SI, ce qui n'est pas exact : le SIL est un mode de reproduction du discours au même titre que le SD ou le SI.

Que ne l'ad veüe sovent.

Quant ceo ot dit, si se repent . . . (*Eliduc*, 313-322)

L'emploi de ces formules en fonction de bornes postérieures de la parole semble si naturel que, parfois, elles peuvent même boucler le dernier couplet d'un discours rapporté. Cf. *Yonec* 491-6 ci-dessus ou le cas suivant :

Soventefeiz requist le rei

Qu'il escundit de lui preïst

E que losenge ne creïst :

Mut l'aveit volentiers servi !

Mes li reis ne li respundi. (*Eliduc*, 48-52)

3. Marques prosodiques.

Ce fait mérite d'être signalé, car chez Marie de France la fin des discours rapportés coïncide en général avec celle d'un couplet. Ce procédé contribue largement à marquer de façon claire la limite inférieure de la parole. D'ailleurs, c'est justement là où la règle n'est pas apparemment respectée qu'elle est suivie avec le plus de régularité et qu'elle s'acquitte le mieux de sa fonction : dans les dialogues.

Les différents discours qui composent un dialogue sont rapportés la plupart du temps sans porter atteinte au moule prosodique dont nous venons de parler. Il y a pourtant un nombre considérable de cas où Marie de France se sert de la brisure du couplet pour indiquer un changement de personnage. C'est aussi, parfois, un moyen d'accroître la vivacité des échanges discursifs :

D'un vilein cunte ki guaita

Dedenz sun us, si espia.

Un altre hume vit sur sun lit,

Od sa femme fist sun delit.

« A, las », fet il, « qu'ai jeo veü ! »

Dunc l'a la femme respundu :

« Que veez vus, beals sire, amis ? »

« Un altre hume ; ceo m'est a vis,

Sur mun lit te tint embraciee ».

Ceo dist la femme curuciee :

« Bien sai », fet ele, « n'en dut mie,

Que c'est vostre vieille folie :

Tu vuels tenir mençunge a veire ».

« Jel vi », fet il, « sil dei bien *creire* »,
 « Fols iés », fet ele, « se tu creiz
 Pur verité quan que tu veiz ».
 As mains le prent, od li l'en meine . . . (XLIV, 1-17)

Uns prestre volt jadis aprendre
 un lou a letres faire entendre.
 « A », dist li prestre, « a » dist li lous,
 Ki mult ert fel e engignous.
 « B », dist li prestre, « di od *mei* ! »
 « B », dist li lous, « la letre *vei* ».
 « C », dist li prestre, « di *avant* ! »
 « C », dist li lous, « a i dunc *tant* ? »
 Respunt li prestre : « Or di par *tei* ! »
 Li lous li dist : « Jeo ne sai *quei* ».
 « Di que te semble, si *espel* ! »
 Respunt li lous : « Aignel, *aignel* ! »
 Li prestre dist que verté tuche :
Tel en pensé, tel en la buche.
 De plusurs le veit hum sovent . . . (LXXXI, 1-15)

Li vileins dist a sun serjant
 Que merveille li semblot grant,
 Que li muissun sunt devenu.
 Li bachelers a respundu
 Que l'arundele l'aveit fet
 Qu'il s'esteient issi retret ;
Mes s'il voleit sun conseil creire,
Tel parole direit pur veire,
Dunt l'arundele decevreit
E les muissuns li remerreit :
En halt parlast qu'ele l'oïst,
S'aseurast e promesist
Que ja mes oisels ne prendreit
Ne que ja mal ne lur fereit.
 Li vileins dist ceste parole . . . (LXXXIII, 17-31)

Toutefois, dans les cas de ce genre, comme les exemples ci-dessus le montrent, les deux derniers vers de la dernière réplique forment pratiquement toujours un couplet : la limite entre la parole et le récit apparaît dès lors nettement tracée. En voici un nouvel exemple (il ne s'agit pas là d'un dialogue, mais la règle est la même toutes les fois que deux interventions discursives se suivent) :

Ceo li diënt qu'il unt oï
 Que li barun erent bani,

A Tintagel deivent venir :
Li reis i veolt sa curt tenir ;
A Pentecuste i serunt tuit,
Mut i avra joie e deduit,
E la reïnë i sera.
 Tristram l'oï, mut se haita :
Ele n'i purrat mie aler
K'il ne la veie trespasser.
 Le jur que li reis fu meüz . . . (*Chèvrefeuille*, 37-47)

Il est bien entendu que dans cet exemple, comme dans tous ceux qui sont analogues, la brisure du couplet prouve qu'immédiatement avant elle il y a eu de la parole rapportée et qu'après elle il y en aura encore. La présence de deux SIL dans le passage ci-dessus — et sans qu'il soit besoin de parler des autres marques qui les signalisent — ne se prête donc pas à discussion.

D'habitude, qu'ils soient isolés ou qu'ils constituent la première intervention d'une suite discursive, les SIL — et les discours rapportés en général — commencent également, chez Marie de France, à la première syllabe d'un couplet. Mais la valeur de ce fait comme indice de parole est moins significative : d'une part, les marques qui indiquent le passage du récit à la parole sont plus nombreuses que celles qui indiquent le passage de la parole au récit ; de l'autre, les premières de ces marques — la proposition du verbe introducteur notamment — occupent fréquemment le premier vers du couplet.

4. Les démarcateurs.

Aux marques signalisant les limites supérieure et inférieure du discours rapporté médiéval, il faut ajouter un groupe de marques qui fonctionnent soit comme l'indice qu'un SIL commence, soit comme des relais intérieurs de la parole. Ces marques sont constituées par le groupe de particules que C. Marchello-Nizia appelle « démarcateurs » : *or, si, ja, car, et, mes . . .*

C. Marchello-Nizia a prêté une attention spéciale à *si*. Elle a prouvé que, dans une de ses valeurs (« *si* d'antériorité »), il constitue un indice certain de parole, et donc, parfois, de SIL.

Le *si* d'antériorité met en rapport un énoncé E1 (négatif ou modalisé négativement ; au futur ou modalisé non-accompli) et un énoncé E2,

toujours postérieur à E1, toujours positif et toujours introduit par *si*, avec le verbe normalement au futur antérieur. Nous rappelons deux exemples de ce schéma cités par C. Marchello-Nizia elle-même (ils rapportent deux prises de décision exprimées au futur, ce qui, comme nous le verrons plus loin, confirme le statut de SIL qu'elle attribue à ces passages) :

Guigemar ad la vile assise, (6)

(E1 :) *N'en turnerat* (E2 :) *si sera prise.* (Guigemar, 875-6)

A ses cumpainuns demanda

Queil conseil chescuns li dura,

U la pucele portera,

(E1 :) *Kar de li ne se partira*

(E2 :) *Si serat enfuïe e mise*

Od grant honur, od bel servise,

En cimiterie beneeit :

Fille ert a rei, s'en aveit dreit. (Eliduc, 875-882)

En dehors de cet emploi particulier, *si* apparaît chez Marie de France aux mêmes positions que les autres démarcateurs : en tête d'un énoncé. Leur rôle y est de « marquer le début d'une proposition et, par conséquent, de signaler du même coup la fin de la proposition précédente » (7). Le grand nombre de cas où cette proposition qui commence se trouve au SIL fait des démarcateurs un véritable indice de ce mode de reproduction de la parole :

Li abes vet od eus parler,

Mut les prie de surjurner :

Si lur musterrat sun dortur,

Sun chapitre, sun refeitur,

E cum il sunt bien herbergié.

Li sires lur ad otrié. (Yonec, 491-6)

Ariere s'en vet la mesenge.

Le cuccu laidist e blastenge :

Ja de lui ne ferunt seignur. (XLVI, 41-3)

La dame conut bien le pleit ;

Mut est sis quors en grant destreit,

(6) Comme dans le cas précédent (Chèvrefeuille, 37-47), et comme dans d'autres cas, nous respectons ici la ponctuation de l'éditeur, bien qu'elle ne nous semble pas la plus adéquate. Devant les SIL, nous préférierions aux virgules les deux points ou tout autre signe instaurant une pause plus importante entre le récit et la parole.

(7) C. Marchello-Nizia, 1982, p. 187.

Kar volentiers s'i essaiast,
S'ele peüst u ele osast.
 Bien s'aperceit Meriadus . . . (*Guigemar*, 801-5)

Tut sun curage li manda ;
 Brief e seel li enveia
 Par le cigne, mun escient :
Or li remandast sun talent !
 Quant ele oï sa volenté . . . (*Milon*, 361-5)

On remarquera l'emploi de *or* avec le subjonctif. *Or*, en effet, apparaît toujours au SIL en corrélation avec ce mode. C'est un emploi qui rappelle la structure *or* + impératif du SD. Ce type de subjonctif, accompagné ou non de *or*, constitue d'ailleurs une marque certaine de la présence d'un SIL :

Ele respunt hastivement,
 S'il en voleit sun conseil faire,
 Qu'il en purreit a bon chief traire :
Ocie la, si fera bien,
Puis ne la cremira de rien ;
En dute en est e en merci,
Bien se deit delivrer de li ;
N'avra dute de sun mesfet ;
Le buket li port plein de lait,
Puis si l'asiece a terre jus,
Et si se traie un poi en sus ;
Quant la serpenz vendra avant,
Sa hache tienge bien trenchant,
Si la fierge si durement
Que n'i ait mes recovrement.
 Li vileins dist que si fera. (LXXII, 30-45)

Le démarcateur le plus employé en tête de SIL est *kar*. Il est vrai que bon nombre de cas où il apparaît pourraient donner à discussion. Les trois exemples qui suivent prouvent toutefois que l'interprétation des énoncés présentant en tête ce démarcateur comme SIL n'est pas une transposition de nos conceptions modernes aux textes médiévaux ; l'incise *y* est une marque irréfutable de parole :

Uns liüns fu mult travailliez
 E de curre tuz ennuiez,
 En une grave fist sun lit ;
Mult fu malades a sun dit.
 Les bestes fist a sei venir ;
Kar il voleit, ceo dist, choisir

*Ki mielz purreit en bois chacier
E sa viande purchacier. (XXXVI, 1-8)*

D'un criket cunte la maniere,
Ki desqu'a une furmière
El tens d'yver esteit alez.
Par aventure est enz entrez.
Viande demanda e quist ;
Kar *n'en aveit niënt*, ceo dist,
En sa maisun n'en sun recet.
Dist li furmis : « Qu'as tu dunc fet . . . (XXXIX, 1-8)

Ci cunte d'un mesureür,
Ki terre mesurot un jur.
Durement maldist la mesure ;
Kar *ne pot par nule aventure*
Od li, ceo dist, *dreit mesurer.*
La perche dist : « Lai mei ester ! . . . (XC, 1-6)

5. Les marques dans les discours du type SI-SIL.

Nous avons dit que les démarcateurs peuvent fonctionner comme des relais de la parole. B. Cerquiglini — qui les appelle « morphèmes énonciatifs » — a signalé qu'on les rencontre « à la transition entre deux énoncés tenus pour des discours » et à l'ouverture de ce qui est perçu par le texte médiéval comme « le véritable énoncé, le vif de la parole » (8). Cela se trouve confirmé dans l'œuvre de Marie de France, où les morphèmes énonciatifs ouvrent fréquemment les nouveaux énoncés d'un SIL déjà en cours. Mais c'est surtout vrai lorsque « le vif de la parole » est rapporté au SIL après un début de discours reproduit au SI : le démarcateur — jalon à l'intérieur de la parole rapportée — y est en même temps la marque du commencement d'un SIL. Il y joue le rôle des signes de ponctuation modernes : il indique qu'une pause s'est instaurée après la proposition au SI qui se termine. Cette pause est la condition *sine qua non* pour que se produise un décrochage syntaxique du nouvel énoncé par rapport au verbe introducteur du SI, c'est-à-dire pour qu'un SIL commence :

Il lur respunt, « n'en dutent mie,
Que cuinte beste i unt choisie,

(8) *La parole médiévale*, p. 93.

Preste e ignele e enpernant,
 Se de curage e de talant
 Esteit si frans cum il devreit.
 Mes *d'une chose se cremeit,*
Qu'il ne presist a cunseillier
Le gupil ki mult set trichier ;
Amdui sunt felun e engrés.
Se del lou vuelent aveir pes,
Si li facent sur sainz jurer
Qu'il ne deie beste adesper
Ne que ja mes a sun vivant
Ne manjut char ne tant ne quant ». (XXIX, 21-34)

Puis defendi qu'en nule guise
 Al vilein qu'il n'i adesast
 Ne que desuz ne regardast ;
 Kar *il ireit a un mustier*
A ureisun pur deu preier. (LIII, 16-20)

Il li respunt que nun fera :
 Ja *altre habit n'en recevra,*
Fors tel cum il aveit eü,
De ci qu'il ait cel liu veü. (Espurgatoire, 555-8)

Il lur dit que il ne poeit :
 Ja *par li sucurs nen avreit.* (Lanval, 465-6)

La dame l'en ad mercié
 E dit que mult l'en set bon gré ;
 E *si de ceo l'aseürast*
Que pur autre ne la lessast,
Hastivement purchacereit
A sun seignur que morz sereit.
Legier sereit a purchacier,
Pur ceo k'il li vousist aidier.

Il li respunt que si ferat :
 Ja *cele rien ne li dirrat*
Que il ne face a sun poeir,
Turt a folie u a saveir. (Equitan, 229-240)

Contrairement, donc, à ce que pensaient M. Lips et G. Lerch, les discours rapportés biformes du type SI-SIL abondent au Moyen Age. Près de la moitié des SIL que nous avons relevés dans notre corpus font suite à un SI. Lips niait leur existence sur la base d'une prétendue inaptitude de la syntaxe médiévale à distinguer entre SI et SIL ; mais leurs frontières ne sont pas aussi estompées qu'elle le croyait. Certes, les exemples où ces frontières sont floues existent. En fait, les limites

entre les champs des divers types de discours rapporté, ainsi qu'entre ceux-ci et le discours primaire, sont plutôt des zones de transition que des lignes nettes. On trouve, même en français actuel, des cas difficiles à cataloguer dans l'un des trois styles, et des cas difficiles à définir soit comme du discours rapporté soit comme du discours primaire. Cette situation n'est pas rare dans la littérature française du Moyen Age. Il n'est pas rare non plus qu'on y passe imperceptiblement d'un mode de reproduction à un autre. Mais dans la plupart des cas on peut repérer, d'une façon précise, le point où termine le SI et commence le SIL. La présence des démarcateurs n'est d'ailleurs pas le seul critère qui rende cela possible. Il y a d'autres facteurs qui favorisent l'apparition de la pause ouvrant la voie au SIL :

a) Il est évident qu'une proposition (sans *que* en tête) relevant du discours rapporté et placée immédiatement après une proposition au SI ne peut en constituer la suite si sa signification ne permet pas sa dépendance syntaxique du verbe introducteur du SI ; dans les cas où le repérage énonciatif du nouvel énoncé exclut son interprétation comme SD (les discours biformes du type SI-SD sont en fait rares), la seule possibilité qui reste, c'est d'y voir un SIL :

Anguissusement li *requist*
 Que s'en alast ensemble od lui :
 Ne poeit mes souffrir l'enui.
 S'a sun per la demandot,
 Il saveit bien que tant l'amot
 Que pas ne li vodreit doner,
 Si il ne la puïst porter
 Entre ses braz en sum le munt.
 La damisele li respunt . . . (*Deux Amants*, 84-92)

Li eveskes vit sun corage,
 Si l'enorta qu'a moniage
 Se mesist entre bone gent
 U od chanoignes en covent ;
 Puis purreit plus seürement
 Faire le suen purposement. (*Espurgatoire*, 549-554)

Dunc preierent cil al vilein
 Qu'il lur dunast cerveise e peïn,
 Si en purreient mielz ovrer.
 A sa femme les rueve aler . . . (XCV, 7-10)

b) Le SI présente dans la majorité des cas l'ordre sujet-verbe-(complément). Si la proposition (sans *que* en tête) qui suit une première

proposition au SI ne garde pas cet ordre, la pause entre l'une et l'autre surgit tout naturellement :

A la deuesse le mustra,
E la dame li demanda
S'il n'ot asez en la bealté
Dunt el l'aveit si aürné ;
De pennes l'aveit fet plus bel
Que ne veeit nul altre oisel. (XXXI, 5-9)

Ceo dient tuit par la meisun
K'il nel fet mie sanz reisun :
Mesfait li ad, coment que seit,
Kar volentiers se vengereit. (Bisclavret, 207-210)

Dit que sis estres est malvais
E qu'el n'i vuelte demurer mais :
Od li s'en vienge, si avra
riches sales, qu'el li durra,
Beles despenses, beals celiers
E bons beivres e bons mangiers.
Cele la croit . . . (IX, 17-23)

c) La pause qui précède un SIL placé après un SI est souvent favorisée par un changement de temps verbal : un SI accordé à un verbe introducteur au passé est suivi d'un SIL présentant des formes verbales non-obliques (ou vice versa) :

Li chevaliers li a cunté
Que mult li ert mesavenu
Del larrun qu'il ot despendu ;
Sel ne l'en set conseil doner,
Hors del país l'estuet aler. (XXV, 26-30)

Ele li demandot suvent
S'il ot oï de nule gent
Qu'ele eüst mesfet u mespris
Tant cum il fu hors del país
Volentiers s'en esdrescera
Devant sa gent, quant li plarra. (Eliduc, 721-6)

Uns marcheanz les bargaigna ;
Le cheval dit qu'il *retendra*
Mes li bus ne valeit niënt.
Li riches huem par maltalent
dist qu'ambedous . . . (LXIV, 7-11)

Les cas du type XXV, 26-30 et *Eliduc*, 721-6 sont les plus abondants. Cela répond à une tendance générale de la reproduction du

discours chez Marie de France : la tendance à repérer les marqueurs énonciatifs de la parole reproduite par rapport au présent du locuteur du discours « original », et non par rapport au présent du rapporteur. Ce fait ne se manifeste pas uniquement quand il y a passage du SI au SIL dans la reproduction d'un seul discours ; on le constate également à l'intérieur des SIL composés de plus d'une proposition : les parties essentielles du discours rapporté sont repérées par rapport au présent d'énonciation du discours « original » :

Ele respunt al chevalier
 Que de ceo li esteit mut bel,
 « *Pur ceo li enveiat l'anel*
E la ceinturè autresi
Que de sun cors l'aveit seisi ;
Ele l'amat de tel amur,
De lui volt faire sun seignur.
E s'ele ne peot lui aveir,
Une chose sace de veir :
Jamés n'avra humme vivant.
Or li redie sun talant ! (Eliduc, 508-518)

Si li manda que venuz fu,
 Bien ad sun cuvenant tenu.
 La nuit, quant tut fust avespré,
 S'en eïssist fors de la cité ;
 Li chamberlencs od li ira
 E il encuntre li sera. (Eliduc, 769-774)

Ce type de repérage produit un modèle de SIL (au présent-futur) très différent de celui caractéristique du XIX^e siècle (à l'imparfait-conditionnel), longtemps considéré comme le seul possible (nombre d'auteurs actuels sont encore de cet avis).

6. D'autres indices de SIL.

Toute contradiction entre le contenu d'un énoncé et le caractère omniscient du narrateur Marie de France est révélatrice de la présence d'un SIL. Tel est le cas de certains passages qui comportent une conditionnelle mettant en question la réalisation d'un fait qui sera accompli par la suite :

Li damaisels se vait targaunt ;
 Sun arc li porté uns vallez,
 Sun ansac e sun berserez :
 Traire voleit, si mes eüst,
 Ainz ke d'iluec se remeüst. (Guigemar, 84-8)

Quant il ad paré le bastun,
 De sun cutel escrit sun nun.
Se la reïne s'aperceit,
Ki mut grant garde s'en perneit —
Autre feiz li fu avenu
Que si l'aveit aparceü — (9)
De sun ami bien conustra
Le bastun, quant el le verra. (Chèvrefeuille, 53-60)

De même, lorsqu'un passage affirme la réalisation d'un fait qui n'aura pas lieu, on peut l'interpréter comme relevant du SIL. Les passages ci-dessous, par exemple, ne sont pas attribuables au narrateur, étant donné que les suites respectives montreront qu'Eliduc se liera d'amour avec la fille de son seigneur, que Guigemar verra la situation se résoudre sans coup férir et que le lion sera sauvé par la souris. Les énonciateurs en sont donc ces différents personnages et ils se trouvent au SIL :

Ne sot nient de la dolur
 U il esteit puis qu'il la vit.
 Unques not joie ne delit
 Fors tant cum il pensa de li.
Mut se teneit a maubailli
Kar a sa femme aveit premis,
Ainz qu'il turnast de sun país,
Que il n'amereit si li nun.
Ore est sis quors en grant prisun !
Sa lëauté voleit garder,
Mes ne s'en peot nient jeter
Que il nen eimt la dameisele,
Guilliadun ki tant fu bele,
De li veeir e de parler
E de baisier e d'acoler ;
Mes ja ne li querra amur

(9) On pourrait être tenté de voir dans les vers 57-8 de *Chèvrefeuille* une intervention de l'auteur relevant du pur récit. Notons que l'étiquette « récit » attribuée à un énoncé exclut qu'on y entende autre voix que celle du narrateur (mis à part le phénomène de ce que Bakhtine appelle « polyphonie », inhérente à n'importe quel énoncé). Le SIL, tout au contraire, est le mode de reproduction du discours qui se prête le mieux à la polyvocalité : l'interprétation des vers 57-8 comme étant la reproduction des paroles de Tristan n'interdit pas, par conséquent, qu'on y entende, *en même temps*, la voix de Marie de France. C'est là une remarque valable pour d'autres passages dont le statut SIL que nous leur assignons pourrait sembler contestable.

Ki li aturt a deshonor,
Tant pur sa femme garder fei,
Tant pur ceo qu'il est od le rei.
 En grant peine fu Elidus. (*Eliduc*, 458-477)

Guigemar est en piez levez ;
 Ne s'est de nient effreez :
 Une grosse perche de sap,
 U suleient pendre li drap,
 Prist en ses mains e sis atent.
Il en ferat aukun dolent ;
Ainz ke il d'eus seit aprimiez
Les avrat il tuz mainiez. (*Guigemar*, 593-600)

Demanda li qu'il a la quis.
 Cil [un lion] respunt que il esteit pris,
Ocis sereit a grant dolur.
 Dit la suriz : « N'aiez pouir ! . . . (XVI, 25-8)

B) Types de discours rapportés généralement au SIL.

1. Les prises de décision.

Nous avons constaté chez Marie de France une forte tendance à rapporter au SIL certains types de discours. Les mieux représentés sont les SIL de décision-affirmation, c'est-à-dire les SIL rapportant soit une décision soit une affirmation catégorique faites par un personnage. Ces SIL sont aussi les mieux signalisés de notre corpus. Ils comportent toujours un verbe au futur (futur en *-ra* ou futur en *-rait*, le premier étant beaucoup plus fréquent à cause de la tendance au repérage sur le moment d'énonciation « originale ») ; ce futur est très souvent renforcé — en tant que marque — par le démarcateur *ja* et/ou par l'incise :

Femme voleient qu'il preisist,
 Mes il del tut les escundist :
 Ja ne prendra femme a nul jur,
 Ne pur aveir ne pur amur,
 S'ele ne peüst despleier
 Sa chemise sanz depecier.
 Par Bretagne veit la novele . . . (*Guigemar*, 645-651)

La reine s'en part a tant,
 En sa chambre s'en vait plurant ;
 Mut fu dolente e curuciee
 De ceo k'il l'out si avilliee.

En sun lit malade cucha ;
Jamés, ceo dit, ne levera,
Si li reis ne l'en feseit dreit
De ceo dunt ele se pleindreit. (Lanval, 303-310)

Les plus beaux exemples de cette sorte de SIL sont ceux qui présentent la structure « délibération-décision » : la réflexion d'un personnage sur une situation donnée (reproduite au SI ou au SIL) est suivie d'un SIL rapportant une prise de décision sur la manière de la résoudre. D'habitude, entre l'une et l'autre de ces deux parties, il vient s'insérer soit une incise, soit le verbe *sei purpenser*, dont la fréquence d'emploi (dans cette position ou comme introducteur des SI qui précèdent beaucoup de SIL de décision) et dont la tendance à la formule⁽¹⁰⁾ lui confèrent le caractère de marque de SIL. Rien n'empêche, en outre, que le schéma « délibération-décision » se combine avec le schéma « perception-prise de conscience-parole » pour donner lieu à des SIL de décision encore mieux signalisés :

Elidus prist a purpenser
 Quel part il la purrat porter.
Sis recez fu pres de la mer,
Estre i peüst a sun digner.
Une forest aveit entur,
Trente liües ot de lungur.
Uns seinz hermites i maneit
E une chapele i aveit ;
Quarante anz i aveit esté,
Meinte feiz ot od lui parlé.
A lui, ceo dist, la portera,
En sa chapele l'enfuira ;
De sa tere tant i durra,
Une abeie i fundera,
Si i mettra cuvent de moignes
U de nuneins u de chanoignes,
Ki tuz jurs prierunt pur li :
Deus li face bone merci ! (Eliduc, 885-902)

Mut la vit [perception] bele e enseignee,
 Sage, curteise e afeitiee. (. . .)
Esguarez est [prise de conscience], ne seit coment,

(10) « Milun se prist a purpenser » (*Milon*, 157) ; « Elidus prist a purpenser » (*Eliduc*, 885) ; « Si s'est li vileins purpensez » (LII, 17 et LIII, 22) ; « D'une chose se purpensa » (*Frêne*, 261 ; *Laustic*, 93 et *Milon*, 349).

[parole] *Kar si il repeirout sovent,*
L'abeesse s'aparcevreit ;
Jamés des oilz ne la vereit.
 D'une chose se purpensa :
L'abeïe crestre vodra ;
De sa tere tant i dura
Dunt a tuz jurs l'amendera,
Kar il i voelt aveir retur
E le repaire e le sejur. (Frêne, 253-266)

Milun oï celui loër
 E les biens de lui recunter.
 Mut ert dolenz, mut se pleigneit
 Del chevalier ki tant valeit :
Pur tant cum il peüst errer
Ne turneier n'armes porter,
Ne deüst nuls del païs nez
Estre preisiez ne alosez !
 D'une chose se purpensa :
Hastivement mer passera,
Si justera al chevalier
Pur lui leidir e empeirier.
 Par ire se vodra cumbatre :
S'il le poet del cheval abatre,
Dunc serat il en fin honiz.
Aprés irra quere sun fiz
Ki fors del païs est eissuz,
Mes ne saveit qu'ert devenuz.
 A s'amie le fet saveir . . . (Milon, 341-359)

Nous avons dit que les SIL de décision-affirmation comportent toujours le futur. On remarquera que les exemples cités jusqu'ici présentent aussi bien des futurs synthétiques que des futurs analytiques composés du verbe *voleir* et d'un infinitif : quand *voleir* est au présent, la formule équivaut à un futur synthétique en *-ra* ; quand il est à l'imparfait, à un futur en *-rait*. Mais, le plus souvent, l'auxiliaire lui-même se trouve déjà au futur (toujours le futur en *-ra*). Voici un exemple qui réunit ces trois possibilités :

Elidus en oï parler,
 Ne voleit mes avant aler ;
Quant iloc ad guere trovee,
 Remaneir voelt en la cuntree.
Le rei ki plus esteit grevez
E damagiez e encumbrez

Vodrat aidier a sun poeir
 E en soudees remaneir. (*Eliduc*, 103-110)

2. Les intentions.

Quoique simple auxiliaire dans certains cas, *voleir* conserve souvent une partie de sa propre signification. Les SIL que nous avons appelés de « délibération-décision » sont parfois des SIL de « délibération-intention-décision », ou tout simplement d'« intention-décision », les frontières entre chacun de ces concepts étant du reste assez floues (cf. le passage d'*Eliduc* ci-dessus).

La fréquente apparition de *voleir* dans ce genre de SIL permet de le considérer comme un indice de ce mode de reproduction du discours. En fait, même là où il ne fait pas partie du schéma « délibération-décision », il est la marque d'un type différent de SIL : le SIL d'intention⁽¹¹⁾ :

Quant unt asez ris e jué
 E de lur priveté parlé,
 Li chevaliers ad cungié pris :
Raler s'en voelt en sun país.
 Ele le prie ducement
 Que il la reveie sovent. (*Yonec*, 193-8)

En la forest tuz suls se mist :
Ne voleit pas qu'hum le veist. (*Chèvrefeuille*, 29-30)

Les suriz s'en turnent fuiant,
 E li chaz les vet enchalçant.
 En la parei se sunt fichiees :
Mielz i vuelent estre musciees,
Si que ne puissent jur veeir,
Qu'od lur evesque remaneir. (CI, 11-16)

3. Les discours déjà reproduits précédemment.

Le SIL est le mode de reproduction le plus employé dans les cas, peu habituels, où un discours déjà tenu est à nouveau rapporté par

(11) Le SIL est apte à la reproduction de pensées plus ou moins structurées grammaticalement, mais aussi à la reproduction d'autres sortes d'activités mentales : sentiments, impressions, intentions... Les limites entre ces différents domaines de « la vie intérieure », pour parler comme D. Cohn, sont évidemment difficiles à tracer.

l'auteur ou par un personnage. Voici, par exemple, la reproduction que fait la reine des paroles de Lanval, déjà rapportées au SD (vers 228-304) :

Quant el le vit, si se clamma ;
 As piez li chiet, merci li crie,
 E dit que Lanval l'ad hunie :
De druërie la requist ;
Pur ceo qu'ele l'en escundist,
Mut la laidi e avila ;
De tel amie se vanta
Ki tant iert cuinte e noble e fiere
Que mieuz valeit sa chamberiere,
La plus pouvre ki la serveit,
Que la reïne ne feseit. (Lanval, 314-324)

Ce discours fera l'objet d'un nouveau SIL enchâssé dans un SD attribué au roi :

Li reis li dit par maltalant :
 « Vassal, vus m'avez mut mesfait ;
 Trop començastes vilein plait
 De mei hunir e avillier
 E la reïne ledengier !
 Vantez vus estes de folie :
 Trop par est noble vostre amie,
 Quant plus est bele sa meschine
 E plus vaillanz que la reïne ! » (Lanval, 362-370)

En voici encore un cas. Il s'agit à nouveau (comme dans *Lanval*, 314, ci-dessus) d'un SIL enchâssé dans un autre SIL :

Idunc en est alez al vent,
 Si li a dit, cumfaitement
 La nue l'i ot enveié ;
Si li ot dit e enseignié
Qu'il ert la plus forz creature ;
Qu'en sa force n'aveit mesure :
Tutes altres riens departeit,
Quant il ventot, e destrueit :
Pur ceo voleit sa fille prendre ;
Ne voleit mes aillurs entendre,
Pur ceo qu'il ot oï cunter
Que riens ne li puet cuntrester.
 Li venz respunt . . . (LXXIII, 29-41)

Le discours du nuage auquel fait référence ce passage se trouve quelques vers plus haut ; il est également au SIL :

El li rova avant aler ;
Par raisun li voldra mustrer
Que plus puissant purra trover :
Ceo est li venz, bien i esgart,
Que, quant il vente, la depart.
 Fet li mulez : « A lui irai . . . (LXXIII, 22-7)

4. Les messages.

Il nous reste à citer, comme type de discours généralement rapporté au SIL, les messages, qu'ils soient oraux ou écrits :

Un brief li baille enseelé ;
 Par parole li ad cunté
 Que s'en venist, ne demurast :
Morz est sis sire, or s'en hastast !
 Quant Milun oï la novele . . . (Milon, 513-7)

Dedenz le terme ke ceo fu,
 Ses sires l'ot enveié quere
 Treis messages fors de la tere.
Mut ert grevez e damagiez
E encumbrez e empeiriez ;
Tuz ses chasteus alot perdant
E tute sa tere guastant.
Mut s'esteit sovent repentiz
Que il de lui esteit partiz ;
Mal conseil en aveit eü
E malement l'aveit creü.
Les traiturs ki l'encuserent
E empeirierent e medlerent
Aveit jetez fors del païs
E en eissil a tuz jurs mis.
Pur sun grant busuin le mandot
E sumuneit e conjurot
Par l'aliance qu'il li fist
Quant il l'umage de lui prist,
Que s'en venist pur lui aidier,
Kar mut en aveit grant mestier.
 Elidus oï la novele . . . (Eliduc, 550-571)

Quant il oï qu'hum en parla,
 Mut fu dolenz, mut li pesa.
 Cumença sei à purpenser
 Cument s'en purrat delivrer,
 Que nuls sa fille ne quesist.

E luinz e pres manda e dist,
 Ki sa fille voldreit aveir
 Une chose seüst de veir :
Sortit esteit e destiné,
Desur le munt fors la cité
Entre ses braz la portereit
Si que ne se resposereit.
 Quant la nuvelë est seüe... (*Deux Amants*, 35-47)

Ce type de SIL est d'habitude confirmé par une formule post-discursive. On y rencontre souvent le substantif *novele* (c'est le cas dans les trois passages cités); mais les formules peuvent être très variées. En voici une différente :

Al chief de piece veit l'escrit,
 Ceo kil ot cumandé e dit :
 Les granz peines e la dolur
 Que Milun seofre nuit e jur ;
« Ore est del tut en sun pleisir
De lui ocire u de garir.
S'ele seüst engin trover
Cum il peüst a li parler,
Par ses lettres li remandast
E le cisne li renveast.
Primes le face bien garder,
Puis si le laist tant jeüner
Treis jurs que il ne seit peüz ;
Li briefs li seit al col penduz,
Laist l'en aler : il volera
La u il primes conversa ».
 Quant ele ot tut l'escrit veü
 E ceo qu'il i ot entendu... (*Milon*, 231-248)

Dans le message suivant (discours rapporté par l'emploi successif d'un SI, d'un SIL et d'un SD, ce qui est peu habituel chez Marie de France), c'est le SD qui invite à interpréter le texte qui le précède comme relevant de la parole, du SIL :

Ceo fu la somme de l'escrit
 Qu'il li aveit mandé e dit
 Que lunges ot ilec esté
 E atendu e surjurné
 Pur espier e pur saveir
 Coment il la peüst veeir,
 Kar ne poeit vivre sanz li.
D'euls deus fu il autresi

*Cume del chievrefoil esteit
 Ki a la codre se perneit :
 Quant il s'i est lacies e pris
 E tut entur le fust s'est mis,
 Ensemble poënt bien durer,
 Mes ki puis les voelt desevrer,
 Li codres muert hastivement
 E li chievrefoilz ensement.
 « Bele amie, si est de nus :
 Ne vus sanz mei, ne jeo sanz vus ». (*Chèvrefeuille*, 61-78)*

C) Les subordonnées au SIL.

Signalons, avant de terminer, que, quand nous employons le terme « style indirect libre », nous entendons par là — comme Bally, qui en est le créateur — que la proposition qui le constitue n'est pas une complétive subordonnée à un verbe de parole ou pouvant être interprété comme tel. Cette sorte de proposition est l'apanage du SI, mais tout autre type — que la proposition soit indépendante ou non — peut se trouver au SIL. Cela est vrai en français moderne et l'était déjà en ancien français. Nous en avons vu des exemples dans les passages *Lanval*, 314 et 362, cités à propos de la reproduction réitérée d'un discours ; en voici un autre :

*Dunc s'est la pulce purpensee,
 Si a mercié le chamell,
 Ki si suëf dedenz sun peil
 L'aveit ensemble od lui portee ;
 Ja mes par sei n'i fust alee :
 Pur sun travail le servireit
 Mult volentiers, s'ele poeit.
 Li chameiz li a respondu . . . (XXXVIII, 4-11)*

L'incise va nous fournir à nouveau la preuve du bien-fondé de notre analyse. Elle est dans les exemples suivants — comme souvent ailleurs — le moyen par lequel Marie de France se désolidarise des propos rapportés :

*Devant justise la mena,
 Si li a un pain demandé,
 Qu'il li aveit, ceo dist, presté. (IV, 3-6)
 Uns pouïns fu forment iriez
 Vers sei meïsme e curuciez
 De ceo que tel voiz nen aveit
 Cum a lui, ceo dist, avendreit. (XXXI, 1-4)*

CONCLUSION.

Nous avons voulu prouver, comme nous le disions au début, non seulement que les SIL sont abondants dans la littérature médiévale, mais encore qu'ils sont aussi bien signalisés que les styles direct ou indirect.

Nous souhaitons avoir contribué à bannir des travaux sur le sujet les opinions qui défendent l'impossibilité de différencier nettement dans la littérature du Moyen Age les passages au SIL des passages relevant du récit ou des autres modes de reproduction du discours. Ces passages existent en ancien français comme ils existent en français moderne. La nature même des phénomènes discursifs implique que ce ne puisse être autrement. Mais la présence dans l'œuvre de Marie de France — comme chez d'autres auteurs du Moyen Age, nous pouvons l'affirmer — de très nombreux SIL parfaitement signalisés ne saurait pas faire de doute. Les marques de signalisation, en outre, sont généralement redondantes et — comme en tant d'autres domaines de la littérature médiévale — elles ont tendance à constituer des formules.

Certes, les SIL médiévaux ne s'adaptent pas toujours au canon créé au XIX^e siècle ; c'est là l'originalité de la période médiévale. Il suffit de l'approcher sans préjugés modernistes pour découvrir l'assurance avec laquelle ce style y est manié. Elle est telle que la reproduction de certains types de discours est systématiquement réservée au SIL.

Espérons donc qu'un jour on reconnaîtra que les premières fables de la littérature française présentant de beaux passages au SIL ne sont pas celles de La Fontaine, mais celles d'un auteur du XII^e siècle.

Ciudad Real.

Manuel BRUÑA CUEVAS

BIBLIOGRAPHIE

- BAKHTINE Michaïl, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minit, 1977. Edition en anglais : V. N. Vološinov, *Marxism and the Philosophy of Language*, New York, Seminar Press, 1973.
- BALLY Charles, « Le style indirect libre en français moderne », *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, IV, 1912, 549-556 et 597-606.
- BANFIELD Ann, « Où l'épistémologie, le style et la grammaire rencontrent l'histoire littéraire : le développement de la parole et de la pensée représentées », *Langue française*, 44, 1979.
- CERQUIGLINI Bernard, *La parole médiévale*, Paris, Minit, 1981. « Le style indirect libre et la modernité », *Langages*, 73, 1984, 7-16.
- COHEN Marcel, *Grammaire et style, 1450-1950*, Paris, Editions Sociales, 1954.
- GRAD Anton, « Remarques sur le style indirect libre en ancien français », *Linguistica*, VII, 1965, 3-26.
- LERCH Gertraud, « Die uneigentlich direkte Rede », *Idealistische Neuphilologie*, Festschrift für Karl Vossler, Heidelberg, 1922, 107-119.
- LIPS Marguerite, *Le style indirect libre*, Paris, Payot, 1926.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane, *Recherches sur la structuration de l'énoncé en ancien et moyen français (XII^e-XV^e)*, Thèse d'Etat, Paris VII, 1982. Publiée : *Dire le vrai. L'adverbe « si » en français médiéval*, Genève, Droz, 1985.
- MEILLER Albert, « Le problème du 'style direct introduit par que' en ancien français », *Revue de Linguistique Romane*, XXX, 1966, 353-373.
- VERSCHOOR Jan Adriaan, *Etude de grammaire historique et de style sur le style direct et les styles indirects en français*, Groningen, V.R.B., 1959.